



PROTECTION À L'EAU SOUS CARRELAGE

L'utilisation de supports sensibles à l'humidité est admise dans les pièces humides, sous réserve d'être protégés des effets du ruissellement d'eau, par un système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC).

Les SPEC sont mis en œuvre conformément aux spécifications de leurs Avis Technique, en tenant

compte de l'exposition à l'eau du local (voir page 20) et de la nature du support (voir page 20). La préconisation tiendra également compte du type de travaux : mur ou sol, neuf ou rénovation.





LOCAL	Support admis en murs intérieurs : ouvrage neuf										Support admis en murs intérieurs : rénovation											
	ENDUIT PLÂTRE		CARREAUX DE PLÂTRE			PLAQUES DE PLÂTRE		CARREAUX DE TERRE CUITE			BÉTON CELLULAIRE	ENDUIT PLÂTRE		CARREAUX DE PLÂTRE			PLAQUES DE PLÂTRE		CARREAUX DE TERRE CUITE			BÉTON CELLULAIRE
	S4	S5	S8	S9	S10	S6	S7	S11	S12	S13	S4	S5	S8	S9	S10	S6	S7	S11	S12	S13		
EA	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		
EB	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		
EB+ PRIVATIF	Hors zone d'emprise bac à douche/baignoire		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		
	Dans zone d'emprise bac à douche/baignoire		■	1	■	■	■	1	1	2	1	1	1	1	■	■	1	1	1	2	1	
EB+ COLLECTIF	■	■	■	■	5	■	3	■	4	■	■	■	■	■	■	■	■	■	4	■		
EC	■	■	■	■	■	■	■	■	4	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		

■ Support visé en pose collée directe dans le CPT "murs intérieurs" (Cahier du CSTB 3265).

■ Support non visés.

1 Le SPEC - résine et carrelage collé - doit être mis en œuvre jusqu'à environ 2 m de haut (tolérance 10 %) par rapport au fond du bac à douche ou de la baignoire.

2 Support admis en pose collée directe si le revêtement sur l'autre face de la cloison n'est pas sensible à l'eau. Sinon, mise en œuvre du SPEC - résine et carrelage collé - jusqu'à environ 2 m de haut (tolérance 10 %) par rapport au fond du bac à douche ou de la baignoire.

3 Le carrelage doit être mis en œuvre jusqu'au plafond (ou au plafond suspendu) et l'ensemble de la surface carrelée est protégé par SPEC - résine et carrelage collé, pied de cloison compris.

4 Support admis en pose collée directe si le revêtement sur l'autre face de la cloison n'est pas sensible à l'eau. Sinon, le carrelage doit être mis en œuvre jusqu'au plafond (ou au plafond suspendu) et toute la surface carrelée doit être protégée par SPEC - résine et carrelage collé -, pied de cloison compris.

5 Si l'Avis Technique du support demande un traitement des pieds de cloisons, le SPEC - résine et carrelage collé - peut être utilisé pour ce traitement dans les zones carrelées.

A l'exclusion des supports "plaques de plâtre cartonnées" (S6 et S7), les supports cités sont également admis en rénovation des locaux EB+ privatif s'ils sont recouverts de carrelage ou peinture adhérents.

☐ **Supports admis en sols intérieurs : ouvrage neuf ou rénovation**

■ Locaux concernés :

- E2 P3 maximum sans siphon de sol ;
- salles d'eau ou de bains, douches et WC privés sur support bois ou dérivé du bois.

■ Supports :

- chape sèches sous Avis Technique* ;
- chape à base de sulfate de calcium sous Avis Technique* ;
- panneaux bois CTB-H, CTB-X, parquet et planchers sur solivage ou lambourdes.

* Également visés en rénovation lorsqu'ils ont recouverts de carrelage ou de dalles semi flexibles.

Remarque générale : les supports béton à base de ciment ne sont pas sensibles à l'eau et ne nécessitent pas l'emploi d'un SPEC, mais celui-ci peut-être mis en œuvre sur ces supports en complément d'imperméabilisation.